

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: IMPERMÉABILISANT / PADOTEX VERNE SL  
Code du produit: FACH00130

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme: INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Liquide facilement inflammable.

Risque d'effets irritants pour la peau.

Cette préparation présente un danger d'aspiration à cause de sa viscosité faible associée à la présence d'un dérivé particulier du pétrole.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Autres données :

Nocif, peut entraîner une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

#### Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

#### Autres substances apportant un danger :

| INDEX        | CAS        | CE        | Nom                                   | Symb.     | R:                | %               |
|--------------|------------|-----------|---------------------------------------|-----------|-------------------|-----------------|
| 607-022-00-5 | 141-78-6   | 205-500-4 | ACETATE D'ETHYLE                      | Xi F      | 11 36 66 67       | 10 <= x % < 25  |
| A2651519     | 64742-49-0 | 265-151-9 | NAPHTA LEGER (PETROLE)<br>HYDROTRAITE | Xn N<br>F | 11 65 67 38 51/53 | 50 <= x % < 100 |

#### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

| INDEX        | CAS      | CE        | Nom                 | Symb. | R:       | %               |
|--------------|----------|-----------|---------------------|-------|----------|-----------------|
| 607-025-00-1 | 123-86-4 | 204-658-1 | ACETATE DE N-BUTYLE |       | 10 66 67 | 2.5 <= x % < 10 |

#### Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Mettre en oeuvre des manoeuvres de réanimation. Une surveillance clinique prolongée peut s'avérer nécessaire.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.  
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin  
Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

---

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

**Moyen d'extinction approprié :**

Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs.  
En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.  
Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.  
Ne pas respirer les fumées.  
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.  
En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

---

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles :**

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.  
Eviter d'inhaler les vapeurs.  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.  
Eliminer les flammes de la zone intéressée  
Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.  
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).  
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.  
Utiliser des absorbants.  
L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

---

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### **Manipulation :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.  
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Ne jamais aspirer ce produit.  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux  
Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.  
Ne pas respirer les vapeurs  
Ne pas fumer  
Manipuler et stocker à l'écart des sources de chaleur et des substances réductrices.

### **Prévention des incendies :**

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.  
La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.  
Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.  
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.  
Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.  
**LES VAPEURS PEUVENT ETRE NOCIVES EN CAS DE COMBUSTION**  
Eviter tout contact avec des surfaces chaudes ou avec des points d'ignition.  
Eloigner de tout appareil électrique en fonctionnement.

### **Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.  
Eviter l'inhalation des vapeurs.  
Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.  
**NE PAS FUMER**  
Port de gants et lunettes recommandé.  
Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.  
Utiliser en local correctement aéré

### **Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.  
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.  
Eviter les températures élevées

### **Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.  
Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

---

## **8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

### **Mesures d'ordre technique :**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.  
Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### **Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:**

France VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes: TMP N°:

|            |            |            |            |             |        |        |
|------------|------------|------------|------------|-------------|--------|--------|
| 123-86-4   | 150        | 710        | 200        | 940         | -      | 84     |
| 141-78-6   | 400        | 1400       | -          | -           | -      | 84     |
| Allemagne  | Catégorie: | MAK-ppm:   | MAK-mg/m3: | Notes:      | Notes: |        |
| 123-86-4   | I          | 100        | 480        | D           |        |        |
| 141-78-6   | I          | 400        | 1500       | C           |        |        |
| ACGIH(TLV) | TWA-ppm:   | TWA-mg/m3: | STEL-ppm:  | STEL-mg/m3: | Notes: | Notes: |
| 123-86-4   | 150        | 713        | 200        | 950         | -      | S      |
| 141-78-6   | 400        | 1440       | -          | -           | -      | -      |

**Valeurs limites d'exposition (2003-2006):**

| Allemagne/AGW | VME:      | VME:       | Dépassement | Remarques   |           |
|---------------|-----------|------------|-------------|-------------|-----------|
| 141-78-6      | 400 ml/m3 | 1500 mg/m3 | 2(I)        | DFG, Y      |           |
| ACGIH/TLV     | TWA:      | STEL:      | Ceiling:    | Définition: | Critères: |
| 123-86-4      | 150 ppm   | 200 ppm    | -           | -           | -         |
| 141-78-6      | 400 ppm   | -          | -           | -           | -         |

**Protection respiratoire :**

Filtres anti-gaz (combinés et ventilation assistée):

- A1, A2 ou A3 (marron)

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

ACETATE ETHYLE 607-022-00-5 VME 400ppm - 1400mg/m3.

**Protection des mains :**

Type de gants conseillé :

- Nitrile

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des lunettes de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

**Protection de la peau :**

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Se laver à l'eau savonneuse, puis bien rincer à l'eau claire 15 mn si contact.

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations générales :**

Etat Physique :

Liquide Fluide.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation :

non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :

non concerné.

Point/intervalle d'ébullition :

77 °C.

Intervalle de Point Eclair :

Point d'éclair <= 21°C.

Pression de vapeur :

non concerné.

Densité :

< 1

Hydrosolubilité :

Insoluble.

**Autres informations:**

Point/intervalle de fusion :

non précisé

Température d'auto-inflammation :

200 °C.

Point/intervalle de décomposition :

200 °C.

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

**Conditions à éviter :**

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition.

**Matières à éviter :**

OXYDANTS FORTS

**Produits de décomposition dangereux :**

DERIVES TOXIQUES TEL QUE LES OXYDES DE CARBONE

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:

l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal pendant une durée ne dépassant pas quatre heures provoque une inflammation importante qui persiste vingt-quatre heures au moins.

**En cas d'exposition par inhalation :**

En cas de fortes concentrations, les vapeurs peuvent être irritantes avec effet sur le système nerveux.

**En cas d'ingestion :**

L'absorption accidentelle peut entraîner des accidents pulmonaires graves.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

ACTION DESSECHANTE SUR LA PEAU AVEC EFFET IRRITANT

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Peut provoquer des irritations si décontamination non immédiate.

**Autres données :**

Voir fiche INRS N°168 HEPTANE ./ DL50 Voie cutanée/lapin : sup.3000mg/kg./ CL50.4H/rat/inhalation : 57 mg/L. /  
DL50 ingestion (données CONCAWE) > 2000 mg/kg

ACETATE ETHYLE Voir fiche INRS N°18

ACETATE BUTYLE FICHE INRS N°31.

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**Mobilité :**

Insoluble dans l'eau, le produit s'étale à la surface de l'eau.

**Écotoxicité :**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Autres effets nocifs:**

Ne pas rejeter de produit dans le milieu naturel, dans les eaux résiduaires ou superficielles.

HEPTANE : LL50 - Poisson : 19mg/L

---

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFERENTIAUX EN VIGUEUR.

**Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.  
 Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
 Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.  
 On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

UN1993=LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(naphta léger (petrole) hydrotraite)

| ADR/RID | Classe | Code | Groupe | Etiquette | Ident. | QL  | Dispo.          |
|---------|--------|------|--------|-----------|--------|-----|-----------------|
|         | 3      | F1   | II     | 3         | 33     | LQ4 | 274 330 601 640 |



| IMDG | Classe | 2°Etq. | Groupe | QL       | FS       | Dispo.      |       |         |
|------|--------|--------|--------|----------|----------|-------------|-------|---------|
|      | 3      | -      | II     | 1 L      | F-E,S-E  | 274 330 944 |       |         |
| IATA | Classe | 2°Etq. | Groupe | Passager | Passager | Cargo       | Cargo | note    |
|      | 3      | -      | II     | 305      | 5 L      | 307         | 60 L  | A3 A148 |
|      | 3      | -      | II     | Y305     | 1 L      | -           | -     | -       |

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

**Classement de la Préparation :**

Nocif



Dangereux pour l'environnement Facilement inflammable



**Contient du :**  
 A2651519

NAPHTA LEGER (PETROLE) HYDROTRAITE

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

|         |   |
|---------|---|
| R 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R 38    | Irritant pour la peau.  |
| R 11    | Facilement inflammable.   |
| R 65    | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  |
| R 67    | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  |
| S 61    | Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.             |
| S 29    | Ne pas jeter les résidus à l'égout.   |

|      |   |
|------|---|
| S 2  | Conserver hors de la portée des enfants.  |
| S 62 | En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.                                   |
| S 23 | Ne pas respirer les vapeurs   |
| S 51 | Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.   |
| S 24 | Éviter le contact avec la peau.   |
| S 16 | Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.<br>Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné. |

#### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques, cycliques saturés, insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools; glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide, diméthylacétamine; acétonitrile, propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

#### 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

|         |   |
|---------|---|
| R 10    | Inflammable.  |
| R 11    | Facilement inflammable.   |
| R 36    | Irritant pour les yeux.   |
| R 38    | Irritant pour la peau.  |
| R 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R 65    | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  |
| R 66    | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  |
| R 67    | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  |